

Tarifs cimetière

Concession	15 ans	30 ans
Emplacement.....	183.00 €	357.00 €
Emplacement Enfant	93.00 €	/
Columbarium (2 urnes)	363.00 €	723.00 €
Case (3 urnes)	546.00 €	1080.00 €
Cavurne (4 urnes)	729.00 €	1440.00 €

Acquisition caveau neuf

Caveau 3 places.....	2 604.00 €
Dans la limite des caveaux disponibles	

Divers tarifs

Elagage : Intervention le long de terrains privés (le mètre linéaire)	Au prix facturé par le prestataire
Buse (remblais compris).....	∅ : inférieur ou égal à 300 : 87.00€/m linéaire ∅ : inférieur ou égal à 500 : 119.00€/m «
Regard	245.00 €
Droit de place	
Forfait marché (mensuel)	12.00 €
Forfait marché occasionnel	5.00 €
Occasionnel hors marché	5.00 €
Photocopieur	
Public.....	0.15 €
Association.....	0.05 €

Ouverture de la mairie au public :

Lundi et jeudi : De 9 h à 12 h
Mardi – mercredi : De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Vendredi : De 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Samedi : De 10 h à 12 h



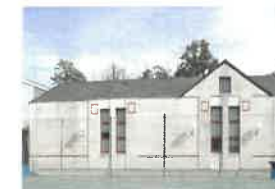
Mairie de La Chapelle des Marais
 16, rue de la Brière
www.lachapelledesmarais.fr — contact@chapelledesmarais.fr



LA CHAPELLE DES Marais INFOS PRATIQUES TARIFS COMMUNAUX 2021 Location des salles communales



Salle polyvalente (intérieur)



Salle polyvalente (extérieur)

Salle polyvalente (150 personnes assises et 299 personnes debout)						
Associations			Particuliers			
	Com-mune	Hors Commune (1)		Commune	Hors Commune (1)	Cérémonies Funérailles
Manifestation SANS recette	GRATUIT	301.00 €	Journée et réveillon	257.00 €	321.00 €	
Manifestation AVEC recettes : tarif unique	96.00 €		Demi-journée	150.00 €	214.00 €	92.00 €

Les particuliers et les associations hors commune ne pourront réserver les salles plus d'un mois avant le déroulement de la manifestation. **Les activités commerciales ne sont pas autorisées.** Toute location entraîne le versement de trois chèques : Montant de la location/caution : 300.00 €/caution ménage/réservation : 50 € (salle polyvalente + Les Berches) 3 gratuités de salles par an aux associations marais-chapelaines adhérentes à l'OMVA.



Espace Krafft (jusqu'à 50 personnes)					
Associations			Particuliers		
	Commune		Commune	Hors commune (1)	Cérémonie Funérailles
Manifestation SANS recette	GRATUIT	Journée et réveillon	116.00 €	182.00 €	
Manifestation AVEC recettes : tarif unique	96.00 €	Demi-journée	67.00 €	123.00 €	65.00 €

Toute location de salle entraîne le versement de trois chèques : location/ caution 100.00 € + 50.00 € ménage. **Réservation 3 mois maximum à l'avance (Espace Krafft uniquement)**

Location des salles communales



Salle des Berches - Camerun

Maison des Berches	Marais-Chapelains
La journée	160.00 €
1/2 journée	80.00 €
Vaisselle	18.00 €
Cérémonie (funérailles)	65.00 €
Installation (3 heures)	51.00 €
Salle PMI	Sollicitations professionnelles
	5.00 €/heure

Installations sportives

Associations sportives de la commune pour les entraînements et compétitions	GRATUIT
Associations sportives extérieures à la commune : toutes les salles sportives (salles n°1, 2, 3 et 4)	17.00 €/h
Installations extérieures ou de plein air	17.00 €/h

Salle des sports n° 4 (non chauffée)

Associations

	Commune	Hors Commune ⁽⁴⁾
Manifestation SANS recette	GRATUIT	125.00 €
Manifestation AVEC recettes : tarif unique	61.00 €	

Location des terrains communaux

Terrains communaux

Superficie supérieure à 1 000 m ²	
Pré-marais (par hectare)	45.00 €
Marais (par hectare).....	31.00 €
Terre (par hectare)	71.00 €
Superficie inférieure ou égale à 1 000 m ²	
Jardin (par m ²).....	0.30€



Salle de spectacles KRAFFT

LOCATION	
Réunion / assemblée générale / congrès / séminaire	
- associations marais-chapelains	GRATUIT
- associations extérieures communes	274.00 €
- autres (entreprises / banques, collectivités).....	450.00 €
Spectacles par les écoles / collèges / lycées	
Sur temps scolaires ou gala de fin d'année	
- écoles marais-chapelains, collèges et lycées de la carte scolaire	GRATUIT (+ technicien) ⁽²⁾
- écoles, collèges et lycées extérieurs	⁽⁴⁾ 209.00 € (+ technicien)
Manifestations sans recette	
- associations marais-chapelains :	GRATUIT (+ technicien) ⁽²⁾
- associations extérieures commune :	274.00 € (+ technicien) ⁽²⁾
Manifestations payantes avec recettes	
- associations marais-chapelains	258.00 € (+ technicien) ⁽³⁾
- associations extérieures commune :	412.00€ (+ technicien) ⁽³⁾
Répétitions	GRATUIT
SECURITE ⁽⁴⁾	
Prestation SSIAP obligatoire en salle si présence de public	Aux frais réels
⁽²⁾ après étude de la fiche technique (matériel son et lumière) qui sera transmise par le loueur lors de la réservation	
⁽³⁾ 1 séance gratuite pour 3 séances et plus	
⁽⁴⁾ Ecoles marais-chapelains : 2 prestations SSIAP offertes par école de la commune et par année scolaire. Caution salle : 500 € - caution sonorisation : 500 € - caution ménage : 50 €	
Etat des lieux avant et après	

Location de matériel

Matériel communal	Associations et collectivités locales
Podium de 45 m ² (dim. 7,50m x 6m) tarif par module de 2,25 m ²	5.00 €
Armature de stand 3 x 3 m	6.00 €
Armature de stand 6 x 3 m	12.00 €
Stand complet (8 armatures + bâches)	21.00 €
Stand parapluie	6.00 €
Friteuse	11.00 €
Table 4 m (12 personnes).....	3.00 €
Table 2,20 m en pin (8 personnes).....	3.00 €
Banc 2,20 m en pin (les 2)	2.00 €
Banc 4 m (les 2)	2.00 €

Caution : 75 €

Gratuité du podium et du matériel pour les fêtes et kermesses des écoles marais-chapelains

3 locations gratuites aux associations adhérentes à l'OMVA pour leurs évènements associatifs (au choix des dates)